

À Évreux, une victoire judiciaire pour les défenseurs du collège Pablo-Neruda

Par Vincent LE GALLOIS

2 minutes

Mis en ligne le 13/12/2021 à 18:59

Le syndicat Force ouvrière des lycées et collèges de l'Eure annonce que la cour administrative d'appel de Douai lui a donné raison en confortant les annulations décidées en première instance par le tribunal administratif de Rouen



Le collège doit devenir une résidence pour handicapés - (Photo d'archives Vincent Folliot)

Le verdict administratif est sans doute purement symbolique puisque le collège Pablo-Neruda va être détruit pour devenir [une résidence pour personnes handicapées](#), mais c'est « *une victoire pour les personnels, les familles et pour l'intersyndicale FO, FSU, UNSA, CGT, SUD qui s'étaient fortement mobilisés* », explique Force ouvrière dans un communiqué publié lundi 13 décembre 2021. Le syndicat Force Ouvrière des lycées et collèges de l'Eure se félicite de la décision rendue par [la cour administrative d'appel de Douai](#) (Nord).

Dans son jugement en date du 7 décembre 2021, le juge nordiste a rejeté l'appel formulé par les instances de l'Éducation nationale, après l'annulation en première instance de la délibération du Conseil départemental du 11 décembre 2017 et de l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2017 actant la fermeture des collèges Pablo-Neruda, à Évreux, et Pierre-Mendès-France, à Val-de-Reuil.

En conclusion, Force ouvrière « *réaffirme son exigence de réouverture de ces deux collèges.* »